

Dossier de presse

Vieillir bien dans l'Allier





Dans l'Allier en 2021, la part des séniors de plus de 60 ans représente 36%. D'ici 2050, le département pourrait compter 137 000 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 39 % de sa population. Parmi elles, 25 000 personnes seraient touchées par la perte d'autonomie, soit près de 6 000 de plus qu'en 2015. Le vieillissement constitue donc le grand défi social et sociétal actuel, raison pour laquelle le Conseil départemental se fixe le double objectif d'améliorer le bien-être et l'accompagnement des aînés et de renforcer la coordination des acteurs, des dispositifs et des interventions afin d'apporter une réponse adaptée à tous les moments du parcours de la vie de la personne.

Le Conseil départemental souhaite aborder de façon positive le vieillissement de la population en développant des concepts innovants tel que l'habitat intermédiaire, la cohabitation intergénérationnelle, la mobilité, la prise en compte des besoins des aidants, les enjeux de l'accompagnement du secteur économique et des métiers du Grand Âge... Une démarche qui s'inscrit dans le rapport qui sera présenté en session extraordinaire de mai 2022, et qui a vocation à orienter la politique publique de l'autonomie du Département pour les 5 prochaines années. Au travers de ce rapport-cadre, le Département affirme son ambition dans l'accompagnement de la personne âgée tout au long de son parcours : de la mise en place d'une politique ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie, à l'accompagnement du virage domiciliaire, jusqu'à la trajectoire résidentielle et l'évolution nécessaire du modèle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La prise en compte des besoins des aidants est également clairement affichée tout comme les enjeux de l'accompagnement du secteur économique et des métiers du Grand Âge.

Les personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, voire y finir leurs jours. De fait, les établissements d'hébergement pour personnes âgées sont confrontés à une entrée de plus en plus tardive avec des personnes qui sont dans une très grande dépendance. Ces deux constats amènent le Département à définir des politiques du Grand-Âge innovantes pour proposer un accompagnement de qualité des séniors :

- le schéma départemental des services d'aide à domicile, adopté pour la période 2019- 2023, comporte un volet « prévention », avec pour objectif l'amélioration de la qualité des services rendus, tant pour les acteurs du domicile que pour les personnes âgées et les familles ;

- l'accompagnement des porteurs de projet d'habitats alternatifs tels que la cohabitation intergénérationnelle et l'habitat inclusif, afin que les personnes âgées puissent laisser leur habitation devenues trop grandes, trop difficiles à entretenir ou trop isolées ;
- le redéploiement de places d'accueil de jour dans les EHPAD destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aux aidants en souffrance ;
- l'aide à la concrétisation d'actions de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 ans dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. L'Allier compte plusieurs dizaines d'initiatives à même de faciliter le bien et le mieux vieillir dans le département au travers d'ateliers d'équilibre, d'atelier mémoire ou d'ateliers de découverte numérique.

■ Les projections pour 2050 :

- La part des dépendants vivant à domicile pourrait atteindre 80 % et le nombre de dépendants les plus âgés (75 ans et plus) à domicile passerait de 11 000 à 16 800 en 35 ans.
- 8 seniors dépendants sur 10 vivraient à domicile.
- 500 emplois supplémentaires seront à créer. Le recrutement et la formation de ces personnels spécialisés représentent un réel enjeu pour les années à venir.

■ Le budget en direction des personnes âgées :

Le budget prévisionnel 2022 prévoit

69 M€

Le budget prévisionnel 2022 prévoit par ailleurs consacré à l'aide à l'investissement en EHPAD.

1 M€

d'investissement sur le programme

AXE 1 PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

La population bourbonnaise vieillissante se trouve confrontée à des enjeux majeurs. Outre un accroissement des situations de dépendance, le territoire connaît un risque accru d'isolement social avec de nombreuses personnes âgées vivant seules ainsi qu'un niveau de pauvreté important pour les seniors. Les actions de prévention de la perte d'autonomie ont vocation à retarder et à mieux préparer l'entrée dans la dépendance.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Des instances d'échange d'informations et d'échange de pratiques sur les situations complexes de personnes âgées ou en situation de handicap sont mises en place par le biais de la Maison départementale de l'autonomie (MDA), à l'échelle des trois territoires des solidarités départementales.

La diffusion de la « fiche info secours » poursuit son déploiement sur le département. Cet autocollant collé sur la porte du réfrigérateur permet la transmission d'informations pertinentes à destination des premiers secours qui interviennent au domicile et aux divers professionnels prenant en charge la personne. La réflexion se poursuit sur l'optimisation de cet outil, notamment l'inscription d'un QR Code facilitant la transmission des informations.

Le Département s'implique aussi concrètement dans des actions en santé au travers du développement de la télémédecine. Dans l'Allier, deux projets ont été retenus suite à l'appel à projets « téléconsultation ». Celui porté par le centre hospitalier de Moulins Yzeure (accompagné par 7 EHPAD, le centre hospitalier de Bourbon-l'Archambault, l'hôpital Cœur Bourbonnais et deux MSP), et celui de Vichy EST dont le chef de file est l'EHPAD de Chantelle, aux côtés de 9 autres EHPAD, le centre hospitalier de Vichy, la Pergola et le CHU. Grâce à l'équipe de cardiologues volontaires de l'hôpital de Vichy, c'est sur ce territoire et sur ces bases qu'a pu être expérimentée sur plusieurs EHPAD (Lapalisse, Le Mayet-de-Montagne, Chantelle) l'utilisation de la sonde Butterfly IQ. Trois sondes ont pu être ainsi attribuées aux EHPAD précités.

Une réflexion sur des actions spécifiques de repérage ciblé, dans les territoires ruraux, en partenariat avec le groupe La Poste. En effet, le facteur est un professionnel bien connu des habitants et sa présence quotidienne permet souvent de nouer des liens de confiance, surtout en milieu rural. Ce partenariat expérimental pourrait permettre de mener des actions ciblées de repérage des fragilités, sur la base de l'administration accompagnée d'un questionnaire construit par le Département, afin de mieux connaître les attentes de la population d'un territoire et de la traduire en besoins spécifiques d'actions individuelles et/ou collectives.

Mise en place d'une plateforme culturelle sur le site allier.fr à destination des EHPAD regroupant des visites des musées départementaux, des spectacles, des lectures de contes et des films locaux.

Accompagnement aux usages numériques : dotation de tablettes numériques adaptées aux seniors pour les 23 conseillers numériques présents sur le département, soutien au recrutement de services civiques qui interviennent en EHPAD et à domicile auprès des personnes âgées, soutien pour la location de casques de réalité virtuelle pour plusieurs EHPAD.

Mise en place d'un parcours aidant/aidé regroupant des ateliers cuisine, des groupes d'échange et des distributions de « paniers recettes ».

AXE 2 SOUTENIR ET FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE DES BOURBONNAIS

Il est indispensable de réfléchir à la mise en œuvre du travail posté avec des équipes fixes qui interviennent sur un territoire déterminé toujours auprès des mêmes bénéficiaires. Cette organisation permet de limiter les déplacements, en durée et en coût, et de satisfaire les bénéficiaires qui réclament plus de régularité et moins d'intervenants qui se succèdent à leur domicile.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Dans les services d'aide à domicile, une réflexion peut être menée sur la mise en œuvre, à échéance de 3 à 5 ans, d'équipes autonomes ou semi-autonomes, pour améliorer les conditions de travail et valoriser les intervenants.

Le Département doit s'impliquer dans des négociations auprès des concessionnaires pour obtenir des facilités et des remises liées pour l'achat ou la location de véhicules. La location de véhicules électriques pour les interventions en ville et de véhicules sans permis doit être favorisées.

Vers le nouveau modèle de « services autonomies ». L'objectif est d'accompagner de manière plus souple et modulable les besoins des personnes âgées et des personnes handicapées à domicile, en simplifiant les démarches pour les usagers et en rendant l'offre plus lisible et mieux coordonnée.

Le Département met en place une politique d'accompagnement et de financement de l'adaptation de l'habitat pour répondre aux besoins des publics en perte d'autonomie, au travers d'un guichet unique : le Point Rénovation Info Services (PRIS). Il oriente, conseille, informe les demandeurs de manière téléphonique ou par mail.

Le programme « habiter sain », permettant d'adapter le logement et ses accès aux besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement (travaux de pose de main courante, installation d'un visiophone, de reprise de marche, prolongation de perron d'entrée, plan incliné, de détecteur de mouvement pour l'éclairage, etc.).

L'expérimentation (en cours) d'une ergothèque départementale « Merci Julie » dont la finalité est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées en apportant les aides techniques nécessaires : bilan d'ergothérapie gratuit, essai du matériel, accompagnement à l'utilisation et aide à la recherche de financements, récupération et recyclage, télé-ergothérapie de suivi.

Une réflexion est en cours sur l'« EHPAD à domicile » qui permettra de renforcer les liens entre les plateaux techniques des EHPAD et les personnes à domicile.



AXE 3 PROMOUVOIR DES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT PLURIELLES ET ADAPTÉES

Ces dernières années, les politiques publiques de l'autonomie se sont largement orientées, en accord avec la volonté du plus grand nombre des seniors, vers le soutien à domicile plutôt que la création de nouveaux établissements. Dans ce contexte, les structures alternatives telles que l'habitat inclusif, les résidences intergénérationnelles mêlant étudiants ou familles et personnes âgées, les résidences-séniors ou encore les résidences autonomie, devraient permettre une transition en douceur entre un domicile devenu trop grand et trop cher à entretenir et une entrée en établissement pas toujours souhaitée. Ces formes d'accompagnement permettent de diversifier le parcours résidentiel, en proposant un lieu d'habitation sécurisé, adapté à la perte d'autonomie et propice au maintien du lien social.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Développer l'habitat inclusif, qui doit permettre de « vivre chez soi sans être seul » en organisant une solidarité de type familial, sécurisée en services, et ouverte sur l'extérieur, dans des logements ordinaires aménagés et regroupés en unités de petite taille.

Accompagner la modernisation des résidences autonomie : Les résidences autonomie, sont des petites unités de vie non médicalisées, accueillant des personnes âgées autonomes (ou peu dépendantes) qui souhaitent vivre de façon indépendante, tout en bénéficiant de services et d'une vie sociale entre pairs.

Valoriser l'accueil familial : L'accueil familial est une offre historiquement fournie sur notre département. Le nombre d'accueillants familiaux est conséquent sur l'Allier : 143 accueillants familiaux recensés au 31 décembre 2021 pour 250 places réparties sur le territoire. Le Département va intensifier la communication pour faire connaître cette profession et attirer des candidats potentiels.



AXE 4 PROMOUVOIR L'EHPAD DE DEMAIN

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont vocation à accueillir les publics les plus dépendants. La crise sanitaire et les difficultés connues par le secteur ont mis en lumière les nombreux enjeux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés pour répondre aux besoins de la population bourbonnaise. Du recrutement des professionnels au projet architectural, du projet d'établissement à la fiche de poste des agents de service hospitalier, de la signature du CPOM à la constitution des menus, tout doit tendre vers le respect des droits fondamentaux de la personne accueillie. La lutte contre l'isolement doit aussi devenir l'une de nos priorités, en favorisant la venue de visiteurs bénévoles ou issus du milieu associatif dans les établissements.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Garantir la sécurité et la bientraitance des résidents : le Département se propose d'œuvrer à favoriser une structuration de l'offre centrée autour d'établissements avoisinant la taille critique de 70 à 80 places afin de privilégier des établissements à taille humaine, liés entre eux, de préférence autour d'un établissement de taille plus importante par exemple hospitalier, afin que l'ensemble des établissements ainsi rapprochés puissent bénéficier du plateau technique de cet EHPAD plus central.

Former des personnels et directeurs d'établissement au repérage de la maltraitance et aux conduites à adopter en cas de situation de maltraitance.

Assurer une lutte contre l'isolement des personnes âgées notamment en favorisant la venue de visiteurs dans les établissements. Il pourrait s'agir de personnels ou bénévoles formés à l'accompagnement des établissements, pour leur tenir compagnie aux fins de lutter contre l'isolement des personnes.

Développer l'accueil temporaire en sortie d'hospitalisation notamment. Des formes d'accueil innovantes pourraient en outre être développées, avec des chambres spécialement identifiées sur le territoire, qui pourraient permettre de maintenir le lien avec le service d'aide à domicile intervenant chez la personne, tout en bénéficiant du plateau technique de l'EHPAD.

Faire de l'EHPAD un véritable lieu de vie. Le Conseil départemental dispose d'un programme d'aide à l'investissement des EHPAD et subventionne 30 % des opérations d'investissement des EHPAD (travaux ou équipement) dans la limite d'un montant de subvention maximum de 300 000 €. Ce programme entraîne une inscription annuelle d'environ 1 000 000 € au budget départemental. Le Département souhaite créer un nouveau programme plus exigeant qui garantira que l'établissement réponde aux standards attendus au XXI^e siècle, qu'il soit plus agréable et plus confortable (dédoublage des chambres systématique, permettre la déambulation, y compris des personnes à mobilité réduite...).

L'essor de la domotique dans les EHPAD : L'EHPAD de demain est un EHPAD connecté, où le résident bénéficie des outils numériques pour des aspects très concrets : contrôle de la température, prévention et détection des chutes, mise en œuvre de dispositifs destinés à améliorer le confort, espaces de stimulations sensorielles et cognitives, agrémentation de l'environnement. Elle peut favoriser la compensation d'un handicap par exemple. Sur le plan médical, la domotique peut par exemple participer à la prévention de la légionellose. Le nouveau programme d'aide à l'investissement se montrera très incitatif pour que les établissements s'équipent en la matière.

AXE 5 SOUTENIR LES AIDANTS ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS DE RÉPIT

Le répit est souvent une nécessité pour des aidants qui vivent au quotidien, parfois isolés, avec un proche en perte d'autonomie. Même s'il n'est pas toujours conscientisé ou exprimé, le répit représente un besoin naturel qui doit s'inscrire pleinement dans les parcours de santé des personnes âgées et représente ainsi un axe majeur de la stratégie du maintien à domicile.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Le développement d'une plateforme de répit sur le bassin de Montluçon, qui se trouve assez démunie de toute forme d'aide aux aidants.

La création de places d'accueil de jour notamment pour reprendre l'expérimentation d'un accueil de jour mobile qui viendrait au plus près des populations dans les secteurs dépourvus de cette proposition d'accompagnement.

L'essaimage des cafés des aidants sur les bassins de Vichy et de Montluçon, en s'inspirant des expériences positives du bassin moulinois. (Les cafés des aidants, en fonctionnement sur les communes d'Avermes et de Bourbon-l'Archambault, permettent de proposer aux aidants un temps de rencontres et d'échanges à intervalles réguliers).

Développer la base de données digitale « Ma Boussole Aidants » qui a l'ambition d'aider, à l'échelle d'un territoire, tous les aidants, en regroupant les acteurs de l'offres d'accompagnement.



AXE 6 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

À l'instar de ce qu'on observe sur le territoire national, le vieillissement accéléré de la population croise des difficultés de plus en plus importantes de recrutement dans les secteurs de l'aide et du soin à domicile et dans les établissements médico-sociaux. La pénibilité des métiers, leur faible valorisation, malgré les récentes mesures issues du SEGUR et de l'avenant 43, sont autant de difficultés à attirer des professionnels faisant le choix de ces carrières au service de nos aînés.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Promouvoir les métiers de l'autonomie par des actions de communication ciblée. Le Département pourrait contribuer à faire connaître et valoriser les métiers dès les années collège, pour sensibiliser les jeunes à ces métiers du soin et de l'accompagnement indispensables dans nos territoires et valorisant pour ceux qui choisissent de les exercer.

Expérimenter la mesure du Département permettant de cumuler le RSA et le salaire pour des bénéficiaires du RSA qui signeraient un contrat de travail avec un employeur d'une structure d'aide à domicile.

Accompagner les professionnels par la formation et le tutorat. Favoriser, dans les CPOM, les démarches de VAE (validation des acquis de l'expérience) et/ou de formations qualifiantes/diplômantes pour promouvoir la promotion des professionnels dans leur structure.

Mettre en réseau les opérateurs pour permettre de travailler sur la mutualisation de « pool de personnels de remplacement » formés et dont les compétences sont « garanties » pour faire face aux fortes difficultés de recrutement des services et des EHPAD à certaines périodes de l'année.



AXE 7 MODERNISER LA GOUVERNANCE ET AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA POLITIQUE AUTONOMIE

La structuration de la gouvernance, l'amélioration de la visibilité de l'offre et de la connaissance des besoins, le renforcement du rôle du Conseil départemental en tant que chef de file gériatrique sont autant d'enjeux pour les années à venir.

■ ZOOM SUR DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES INNOVANTES

Accentuer la participation citoyenne, notamment avec l'implication des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie qui apporte leur expérience et leur expertise dans l'élaboration des politiques publiques de l'autonomie.

Mieux organiser l'accès à l'information par des vecteurs diversifiés et par le déploiement du téléservice pour demander une aide et suivre son évolution.

Soutenir les initiatives locales et l'expérimentation pour continuer à faire du bourbonnais un territoire innovant et connecté aux besoins de sa population.

...Pour aller plus loin...

L'offre de service en direction des seniors de l'Allier en quelques chiffres

- La Maison départementale de l'autonomie avec 3 antennes sur les territoires des solidarités départementales, et l'appui des 23 maisons des solidarités départementales du Conseil départemental pour informer et orienter les personnes âgées et leurs aidants.
- 45 EHPAD et 4 USLD (unités de soins de longue durée), 14 résidences autonomes, 4 résidences-services, 11 habitats inclusifs sur le Département.
- 48 services d'aide à domicile (dont 25 habilités à l'aide sociale et tarifés par le Département).
- Nombre de places en EHPAD (toutes prestations confondues) : 6 186.
- Prix de journée moyen : 52,40 € + GIR 5-6 : 6,22 € (contribution résident 2021 : 58,62 € par jour, soit moins de 1 800 € par mois, ce qui est bien moins que la moyenne nationale).
- Ratio d'encadrement moyen en EHPAD : 0,71 contre 0,65 au niveau national (0,8 préconisé par la Défenseure des droits).
- Part des établissements rénovés dans le département : 80 %.

Notes

[illegible]



Création : Service communication - Impression : Imprimerie du Département (DAG) - Crédits photos : Shutterstock - Avril 2022.

Charlotte de Vault-Ricaud - Attachée de presse
Conseil départemental de l'Allier
devaultx.c@allier.fr - 04 70 34 40 31 / 06 45 12 00 33